

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MOYON VILLAGESNombre de MembresAfférents au Conseil
Municipal :

En exercice : 19

Présents : 14

Pouvoirs : 2

Votants : 16

Pour : 16

date de convocation :

26 mars 2024

date d'affichage :

6 avril 2024

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de MOYON VILLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune de MOYON VILLAGES, en séance publique, sous la présidence de Jean-Pierre LOUISE, Maire.

Présents : Mmes MM. Patrick HARDEL, Samuel CULLERON, Isabelle FLEURY, Philippe OZENNE, Claude MARTIN, Marie-Josèphe BOYARD, Sébastien DUBOIS, Delphine BOURSIN, Jacques CIROU, Rachel LEBARBEY, Pascal LENOIR, Anthony LETOUZEY, Christelle PIQUET

Excusés : Corine DEWOGHELAERE qui a donné procuration à Delphine BOURSIN, Arnaud LEGOUPIL qui a donné procuration à Pascal LENOIR, Florence CAHU, Angèle MAUBANT, Jeanne COUETIL

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, M. Anthony LETOUZEY a été désigné secrétaire de séance.

Délib 2024-14 – Loyer de la MARPA

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 2 de la convention de mise à disposition des locaux signée entre la Commune et le CCAS de Moyon Villages le 6 avril 2016, le loyer peut être révisé par délibération du Conseil Municipal.

Étant donné l'exonération complète des loyers en 2023 afin de réduire le déficit de la MARPA, et considérant l'importance de rétablir un loyer en faveur de la commune pour financer les futurs travaux de rénovation de la MARPA, **Le conseil municipal décide de fixer le loyer annuel pour l'année 2024 à 30 000 €, payable par semestre.**

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-Pierre LOUISE



Accusé de réception en préfecture
050-200053908-20240404-Delib2024-14-DE
Date de télétransmission : 09/04/2024
Date de réception préfecture : 09/04/2024